Garde côtière canadienne | Canadian Coast Guard

Avis aux navigateurs

Édition n° 10/2026
30 octobre 2026

Sécurité d'abord, Service constant

Édition mensuelle de l'Ouest

Canada

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l’Ouest
Édition n° 10/2026

Also available in English:
Notices to Mariners – Monthly Western Edition
Edition No. 10/2026

Publié sous l’autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Garde côtière canadienne, 2026.

No de cat D16-3F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 2817-0261

No de cat. D16-3E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 2817-0253

Une version Web est disponible ici :
Avis aux navigateurs – Publications mensuelles (français)
Notices to Mariners – Monthly Editions (anglais)

Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)

1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)

1 mètre = 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs
Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des *Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires*.

Formulaire de suggestions et corrections
Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible en ligne et aussi en format PDF remplissable inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « Programme de rapports maritimes » et/ou envoyer un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- ∗16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

Le site Web de NOTMAR– Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques
Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux publications des éditions mensuelles, aux corrections des cartes et aux annexes graphiques.

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au service d'avis par courriel pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

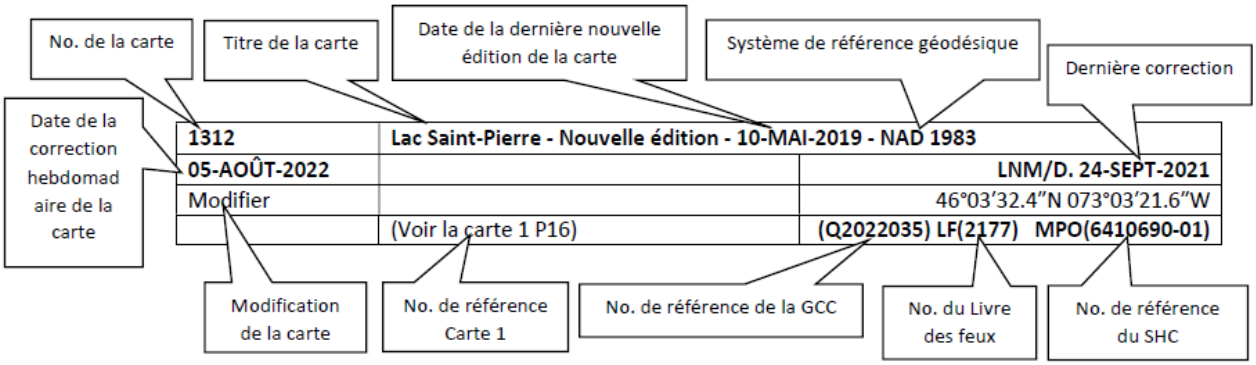
De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

Corrections aux cartes – Partie 2 des *Avis aux navigateurs*
Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte 1 - Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :



La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) **/ D**ate.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

Note : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

Avertissements de navigation / Avis à la navigation
La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation[1] qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des avertissements de la navigation de la GCC.

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

Région de l'Ouest **Centre des SCTM de Prince Rupert** AVNAV séries « P » Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2 Téléphone : 250-627-3070 Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca	**Région de l'Arctique** ***Centre des SCTM d'Iqaluit** *En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.* AVNAV séries « A » Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0 Téléphone : 867-979-5269 Télécopieur : 867-979-4264 Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca

*Service disponible en français et en anglais.

[1] L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

Table des matières

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité 1

*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique 1

*1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés 1

*208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport 1

*505/26 Zones de protection marine d'Anguniaqvia Niqiqyuam (ZPMAN), Tarium Niryutait (ZPMTN) ET– Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement 3

*1001/26 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation 6

*1002/26 Garde côtière canadienne – Système d'identification automatique (AIS) 7

*1003/26 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique 7

*1004/26 Service hydrographique du Canada – Surfaces bathymétriques S-102 9

Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires 10

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs 10

Partie 2 : Corrections aux cartes 11

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime 17

*1016/26 Aides radio à la navigation maritime 2026 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) 17

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada 18

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume 19

Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
3012	11				
3062	11				
3424	11				
3440	12				
3478	12				
3490	12				
3527	12				
3605	13				
3800	13				
3854	13				
3860	13				
3865	13				
3869	13				
3893	14				
3911	14				
3943	14				
3955	14				
3956	15				
3957	15				
3958	15, 16				
3964	16				
5720	10				
6730	10				
7791	10				

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique

(Publication récurrente de l'avis *505/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2023*.)

Les navigateurs sont informés que le SHC a adopté le Modèle magnétique mondial (WMM) harmonisé, qui se trouve sur le site web du NCEI/NOAA. Les anciennes informations concernant la déclinaison de la rose de compas sur les produits de navigation du SHC peuvent être mises à jour en utilisant le site web : Magnetic Declination Estimated Value. Bien que les différences dans les déclinaisons des modèles soient faibles chaque année, elles peuvent gagner en importance sur une longue période.

*1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés

(Publication récurrente de l'avis *1207/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 12/2023*.)

Les dossiers du Service hydrographique du Canada pourraient contenir des noms géographiques susceptibles d'être considérés comme inappropriés, offensants et péjoratifs. Les autorités de dénomination géographique s'affairent à corriger plusieurs toponymes offensants, le processus de révision est en cours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les noms géographiques inappropriés, veuillez consulter l'annonce suivante.

*208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport

(Publication récurrente de l'avis *208/24, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 02/2024*.)

Référence : Avis *1105/21 est annulé.

Zone de protection volontaire pour le transport maritime, rive ouest de Haida Gwaii (anciennement îles de la Reine-Charlotte)

L'emplacement éloigné de Haida Gwaii, son littoral accidenté, son riche patrimoine écologique et culturel, et les conditions météorologiques et de mer variables rendent l'île vulnérable aux risques de pollution causés par les pannes et les accidents maritimes.La zone de navigation étant plus au large, le temps de réponse adéquat à une urgence sera augmenté, réduisant les risques potentiels d'incidents maritimes. Cela réduit les risques d'échouement et de déversements d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la rive ouest de Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans la zone de protection volontaire, on demande aux bâtiments commerciaux d'une jauge brute de 500 ou plus de respecter une distance minimale de 50 milles marins de la rive ouest de Haida Gwaii, avec les exemptions suivantes :

Exemptions de la distance de 50 milles marins demandée :

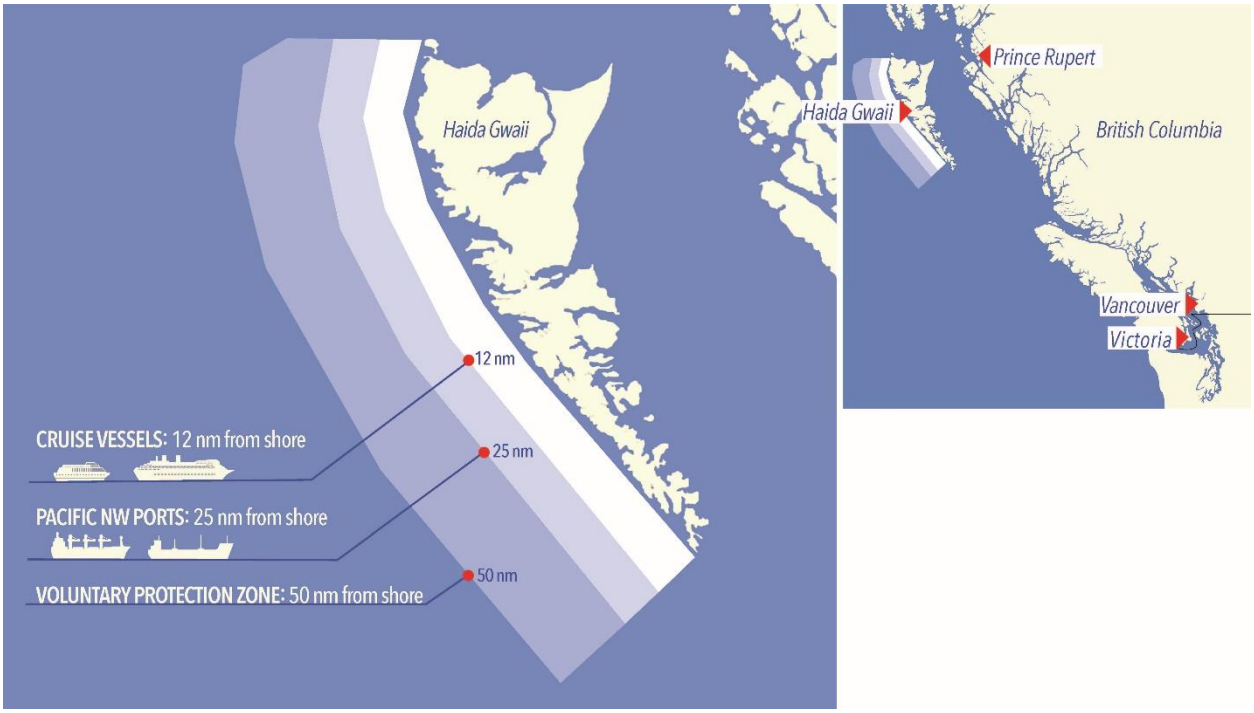
- Navires de croisière, qui doivent observer une distance minimale de 12 milles marins de la rive.
- On demande aux bâtiments qui naviguent de l'Alaska à la Colombie-Britannique ou à l'État de Washington, ou vice versa, dans la zone de protection volontaire de respecter une distance d'au moins 25 milles marins de la rive.
- Aucune distance minimale n'est demandée pour les remorqueurs et les chalands (y compris les remorqueurs qui pousse et à l'épaule) ni pour les bâtiments menant des activités de pêche commerciale.

- Les bâtiments visés par le présent bulletin ne sont pas tenus de respecter les distances minimales demandées si cela peut compromettre la sécurité de la navigation, du bâtiment, des passagers ou du fret.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

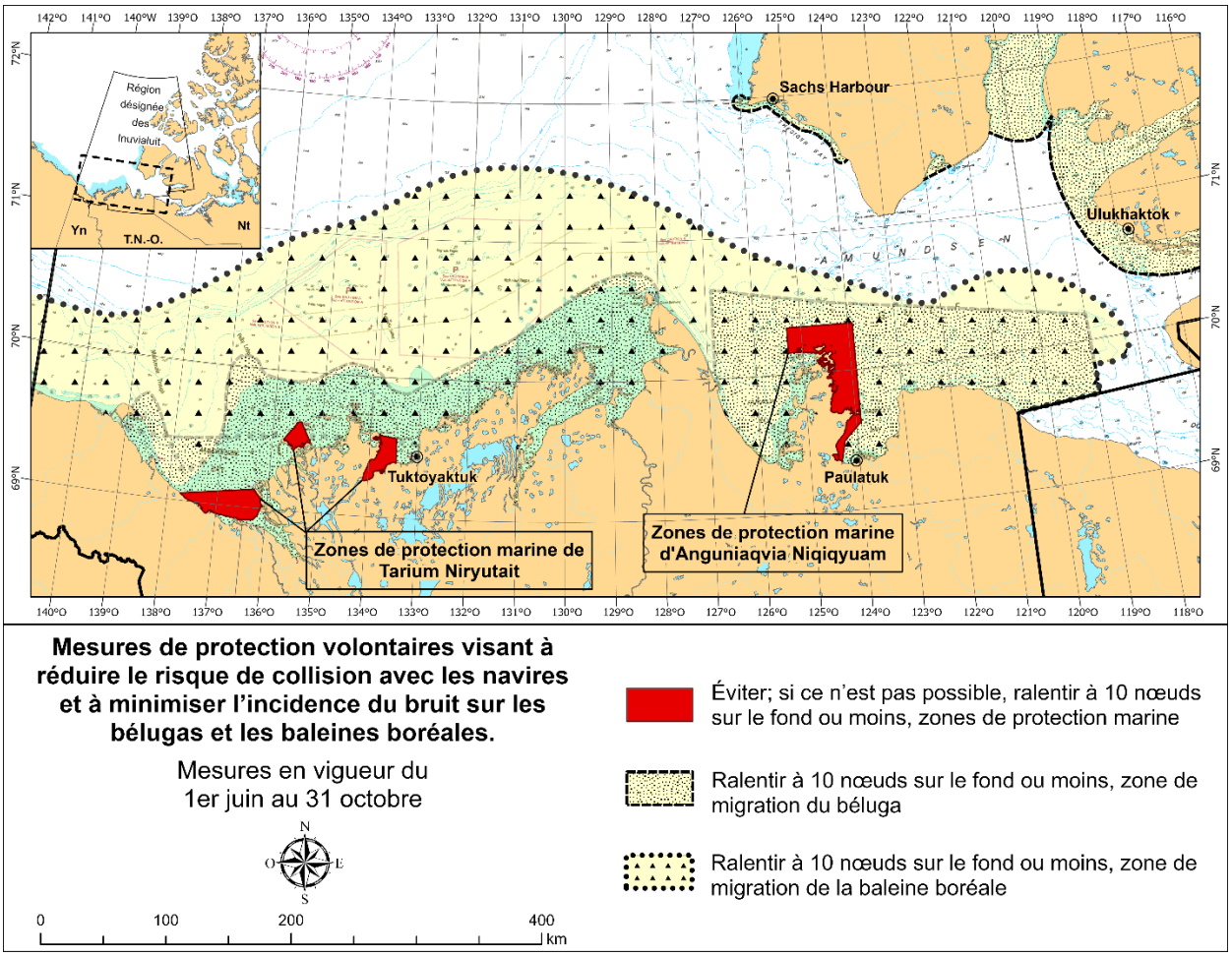
54º 15.436' N	133º 04.788' W
54º 17.572' N	134º 02.484' W
54º 13.614' N	134º 19.427' W
54º 11.786' N	134º 30.841' W
53º 44.036' N	134º 32.677' W
53º 11.118' N	134º 16.412' W
52º 18.483' N	133º 20.917' W
51º 24.590' N	132º 04.081' W
51º 56.158' N	131º 01.830' W

On demande aux bâtiments de respecter volontairement ces distances, seulement lorsque cela ne compromet pas la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et du fret.



*505/26 Zones de protection marine d'Anguniaqvia Niqiqyuam (ZPMAN), Tarium Niryutait (ZPMTN) ET– Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement

(Publication récurrente de l'avis *505/26, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2026*.)



Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la Convention définitive des Inuvialuit, *(en anglais seulement)*. La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation et des voies de déplacement estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*, qui exige que tout contact accidentel entre un véhicule ou un engin de pêche et un mammifère marin soit immédiatement signalé à la ministre. À l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*, le Règlement interdit de manière générale les activités qui perturbent, endommagent, détruisent ou retirent un organisme marin vivant de ces zones. Tout accident, y compris ceux impliquant un mammifère marin qui survient dans les zones de protection marine de Tarium Niryutait (ZPMTN) doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Bien que cette disposition ne s'applique pas à les zones de protection marine d'Anguniaqvia Niqiqyuam (ZPMAN), le signalement des incidents est encouragé. Pour les accidents maritimes tels que les collisions ayant lieu à l'intérieur de la ZPMAN ou à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A.3 dans la Partie A2 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1er juin au 31 octobre. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

Évitement (zone rouge) : Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse ne dépassant pas 10 nœuds sur le fond et poster une vigie supplémentaire, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale ne dépassant pas 10 nœuds sur le fond ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

Réduction de la vitesse à 10 nœuds sur le fond ou moins (zones jaunes) : Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans ces zones, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse ne dépassant pas 10 nœuds sur le fond, qu'ils naviguent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent des vigies supplémentaires.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Les trois secteurs sont délimitées par des lignes droites et des lignes suivant la laisse de basse mer qui relient les coordonnées géographiques suivantes (Mercator à traverse universelle [UTM] Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Sous-secteur d'Okeevik					
Point	**Latitude (Nord)**	**Longitude (Ouest)**	**Point**	**Latitude (Nord)**	**Longitude (Ouest)**
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"	13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"	14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"	15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"	16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"	17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"	18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"	19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"	20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"	21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"	22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"	23	69° 27' 00"	135° 34' 45"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"			

Sous-secteur de Kittigaryuit					
Point	**Latitude (Nord)**	**Longitude (Ouest)**	**Point**	**Latitude (Nord)**	**Longitude (Ouest)**
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"	12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"	13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"	14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"	15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"	16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"	17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"	18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"	19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"	20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"	21	69° 33' 46"	133° 55' 31"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"			

Sous-secteur de Niaqunnaq					
Point	**Latitude (Nord)**	**Longitude (Ouest)**	**Point**	**Latitude (Nord)**	**Longitude (Ouest)**
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"	10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"	11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"	12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"	13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"	14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"	15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"	16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"	17	69° 03' 09"	137° 44' 54"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"			

La ZPM d'Anguniaqvia Niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites et des lignes suivant la laisse de basse mer qui reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Mercator à traverse universelle [UTM] Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Zone 1		
Point	**Latitude (Nord)**	**Longitude (Ouest)**
A	69° 21' 07,8"	Environ 124° 21' 32,0"
B	Environ 70° 12' 00,0"	124° 31' 55,2"
C	70° 08' 22,0"	Environ 124° 41' 45,0"
D	70° 09' 09,9"	Environ 124° 57' 42,0"
E	Environ 70° 09' 13,0"	125° 05' 28,6"
F	70° 09' 13,2"	125° 17' 53,0"
G	70° 20' 00,0"	125° 17' 53,0"
H	70° 20' 00,0"	123° 54' 17,5"
I	69° 37' 20,6"	123° 54' 17,5"
J	69° 30' 00,0"	124° 15' 34,7"

Zone 2		
Point	**Latitude (Nord)**	**Longitude (Ouest)**
K	70° 04' 15,8"	Environ 124° 41' 51,0"
L	70° 04' 48,6"	Environ 124° 41' 54,0"
M	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 23,0"
N	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 29,0"

*1001/26 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation

Nouveaux produits			
Numéro CÉN S-57 & S-101	**Titre**	**Usage**	**Publié**
CA47VKPA (Edn 1.000)	CA47VKPA	TRANSIT	2026-10-02
CA486KPA (Edn 1.000)	Povirnituq Approaches_CA486KPA	TRANSIT	2026-10-02
CA486L0A (Edn 1.000)	Povirnituq_CA486L0A	TRANSIT	2026-10-02
CA54CR3A (Edn 1.000)	Margaree Harbour	PORT	2026-10-16
CA54DR4A (Edn 1.000)	Grand Étang Harbour	PORT	2026-10-16
Nouvelles éditions			
Numéro CÉN S-57 & S-101	**Titre**	**Usage**	**Publié**
101CA00P455N0736W (Edn 5.000)	101CA00P455N0736W	PORT	2026-10-23
101CA00T450N0740W (Edn 7.000)	101CA00T450N0740W	TRANSIT	2026-10-23
101CA00T470N0710W (Edn 7.000)	101CA00T470N0710W	TRANSIT	2026-10-23
CA271031 (Edn 5.000)	West Coast Haida Gwaii	APERCU	2026-10-02
CA271033 (Edn 4.000)	Offshore Haida Gwaii	APERCU	2026-10-09
CA271034 (Edn 5.000)	Offshore Vancouver Island	APERCU	2026-10-09
CA271105 (Edn 3.000)	CA271105	APERCU	2026-10-09
CA271106 (Edn 3.000)	CA271106	APERCU	2026-10-09
CA271107 (Edn 3.000)	CA271107	APERCU	2026-10-09
CA271108 (Edn 4.000)	CA271108	APERCU	2026-10-09
CA43XM7A (Edn 7.000)	Transit4500N07400W	TRANSIT	2026-10-23
CA43XQUC (Edn 4.000)	CA43XQUC	TRANSIT	2026-09-25
CA44JN4A (Edn 7.000)	Transit4700N07100W	TRANSIT	2026-10-23

CA44UGCA (Edn 2.000)	CA44UGCA	TRANSIT	2026-10-23
CA471223 (Edn 3.000)	CA471223	TRANSIT	2026-10-02
CA48GKPA (Edn 2.000)	CA48GKPA_6000N07900W	TRANSIT	2026-10-09
CA543MBA (Edn 5.000)	Port4550N07360W	PORT	2026-10-23
CA54EQ7A (Edn 2.000)	Cascumpec Bay	PORT	2026-10-16
CA54FQ6A (Edn 2.000)	Cascumpec Bay	PORT	2026-10-16
CA54FQ7A (Edn 2.000)	Cascumpec Bay	PORT	2026-10-16
CA54FQ8A (Edn 2.000)	Cascumpec Bay	PORT	2026-10-16
CA54GQ7A (Edn 2.000)	Cascumpec Bay	PORT	2026-10-16
CA54GQ8A (Edn 2.000)	Cascumpec Bay	PORT	2026-10-16
CA54KRDA (Edn 2.000)	Saint Paul Island	PORT	2026-10-09
CA54LRDA (Edn 2.000)	Saint Paul Island	PORT	2026-10-09
CA55AS3A (Edn 2.000)	CA55AS3A	PORT	2026-10-09
CA55CSFA (Edn 2.000)	CA55CSFA	PORT	2026-10-16
CA55DSDA (Edn 3.000)	CA55DSDA	PORT	2026-10-16
CA55DSEA (Edn 3.000)	CA55DSEA	PORT	2026-10-16
CA570012 (Edn 10.000)	Squamish Harbour	PORT	2026-09-25
Produits retirées en permanence			
Numéro CÉN S-57 & S-101	**Titre**	**Date de retrait**	
CA573253	Port of Thunder Bay	2026-10-23	

*1002/26 Garde côtière canadienne – Système d'identification automatique (AIS)

Référence : Avis *1027(T)/24 est annulé.

Les navigateurs sont avisés que la Garde côtière canadienne (GCC) a réalisé la pleine capacité opérationnelle des aides à la navigation AIS.

Certaines aides à la navigation AIS ayant été déployées à titre d'essai peuvent être maintenues ou supprimées à la discrétion des régions de la GCC, tandis que celles ayant été déployées en dehors des niveaux de service établis par la GCC peuvent continuer à être maintenues à titre d'essai. Les modifications apportées aux aides à la navigation de la GCC sont communiquées à l'aide des avis aux navigateurs.

Des informations générales sur le AIS et les aides AIS sont disponibles sur le portail d'information maritime e-Navigation de la GCC et dans le Système canadien d'aides à la navigation. Des informations spécifiques sur les aides AIS déployées sont disponibles sur le site web d'e-Navigation ainsi que l'Annexe - Aides à la navigation AIS du Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

*1003/26 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique

Référence : Avis *1105/24 est annulé.

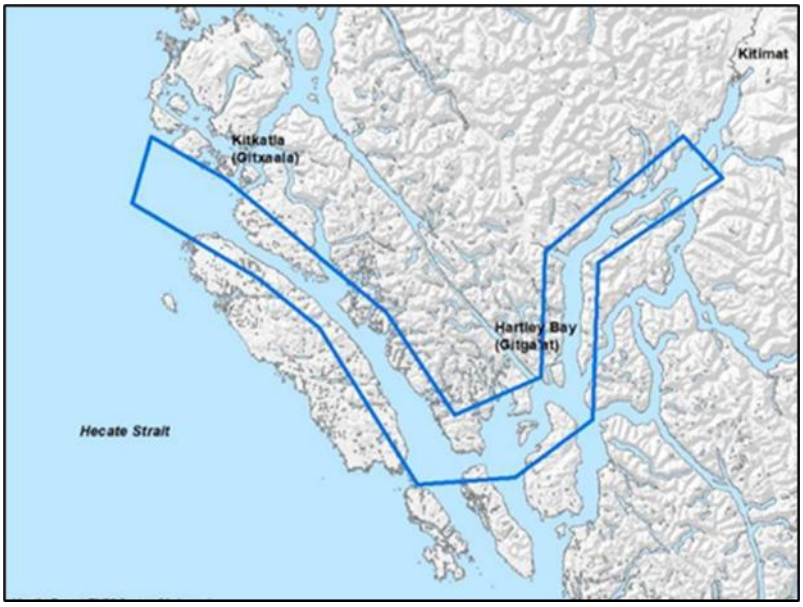
Les lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord, qui sont non contraignantes, visent à améliorer la sécurité sur les plans d'eau en réduisant les interférences entre les activités marines des Premières Nations, comme la pêche et la récolte littorale, et la navigation commerciale entre Kitimat et l'entrée Browning. Les lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022 et seront examinées périodiquement.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les navires qui naviguent sur les voies situées entre Kitimat et l'entrée Browning. Ce secteur comprend :

- le chenal de Douglas;
- le passage Wright;
- le passage Lewis;
- le passage Otter;
- le passage de Nepean;
- le chenal Principe.

Le document complet des lignes directrices est disponible au Colombie-Britannique – Côte Nord Lignes directrices sur la gestion des voies navigables.

Ces lignes directrices ne remplacent ou ne modifient d'aucune façon l'application des lois et des règlements canadiens et internationaux, y compris le Règlement sur les abordages. De plus, ces lignes directrices ne limitent d'aucune façon le capitaine ou le pilote d'un navire dans sa capacité à prendre des décisions pour protéger le navire, l'équipage ou l'environnement marin.



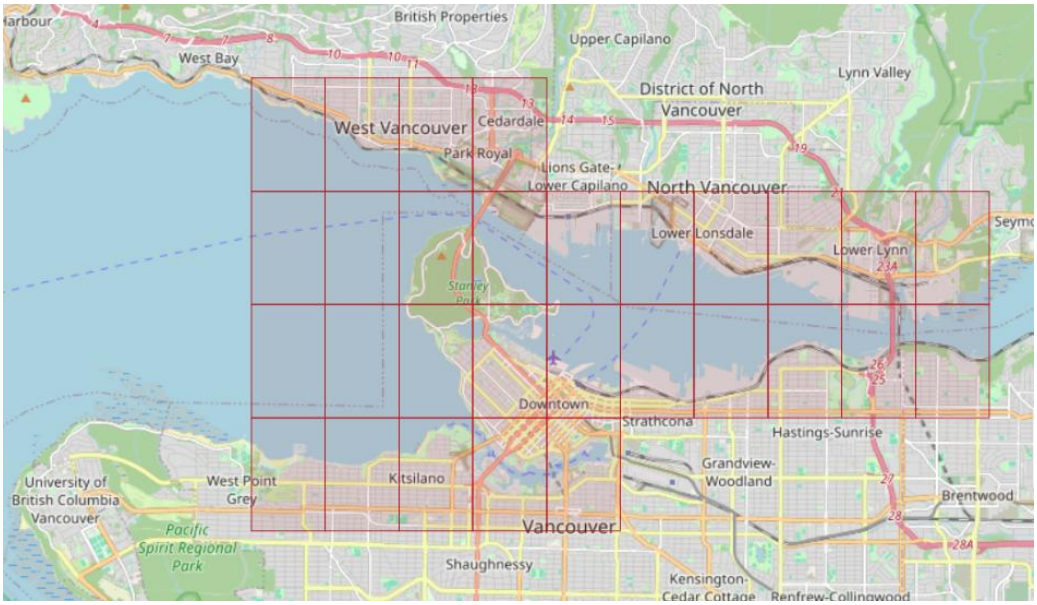
Les lignes directrices comprennent des renseignements pour :

- tous les navires qui portent sur :
  - les zones de sécurité côtière;
  - les mesures de routage;
  - les réductions de la vitesse;
  - les croisements et les passages;
  - une zone d'opération spéciale dans le passage Wright;
  - les pannes mécaniques ou électriques.
- les grands navires marchands, notamment les vraquiers, les navires de marchandises générales, les navires de vrac liquide et les navires à passagers;
- les remorqueurs et les barges;
- les navires qui naviguent dans les secteurs préoccupants des Premières Nations où une attention spéciale doit être portée afin de s'assurer que les usagers des collectivités locales peuvent utiliser le secteur et s'y déplacer en toute sécurité.

*1004/26 Service hydrographique du Canada – Surfaces bathymétriques S-102

Le Service hydrographique du Canada (SHC) a produit et diffusé 29 cellules de niveau 6 (résolution de 2 mètres) de produits S-102 pour la côte ouest canadienne dans le port de Vancouver.

Cellules de niveau 6 S-102 (résolution de 2 mètres)



Cellules de niveau 6 (résolution de 2 mètres) produits S-102 – Port de Vancouver		
S102CA0064932N12320W	S102CA0064932N12318W	S102CA0064932N12316W
S102CA0064932N12314W	S102CA0064930N12320W	S102CA0064930N12318W
S102CA0064930N12316W	S102CA0064930N12314W	S102CA0064930N12312W
S102CA0064930N12310W	S102CA0064930N12308W	S102CA0064930N12306W
S102CA0064930N12304W	S102CA0064930N12302W	S102CA0064928N12320W
S102CA0064928N12318W	S102CA0064928N12316W	S102CA0064928N12314W
S102CA0064928N12312W	S102CA0064928N12310W	S102CA0064928N12308W
S102CA0064928N12306W	S102CA0064928N12304W	S102CA0064928N12302W
S102CA0064926N12320W	S102CA0064926N12318W	S102CA0064926N12316W
S102CA0064926N12314W	S102CA0064926N12312W	

Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Nous vous rappelons que la période de commentaires est toujours ouverte pour les avis préliminaires actifs suivants :

n° d'avis	n° de la carte de référence	Aides concernées (No. LF)	L'intention de l'avis
Côte de l'Arctique			
812(P)/26	5720	6447.69, 6447.71, 6447.72, 6447.74	Aides à la navigation à être supprimées
813(P)/26	6730	180	Aide à la navigation à être supprimée
814(P)/26	7791	4495	Balise de jour à être supprimée

Veuillez vous référer à la publication des *Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis (T) et (P)* pour plus de détails.

Côte du Pacifique

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Côte de l'Arctique

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Partie 2 : Corrections aux cartes

3012 - Queen Charlotte Sound to / à Dixon Entrance - Carte nouvelle - 10-AVR-2026 - WGS84
23-OCT-2026 LNM/D. 14-AOÛT-2026

Modifier	le feu Fl 23m5M pour lire Fl 6s23m6M (Voir la Carte 1, P16)	53°32′39.0″N 133°00′45.6″W
		(P2026040) LF(807.4) MPO(6205494-01)

3062 - Pitt Lake - Sheet/Feuille 1 - Carte nouvelle - 24-MAI-1985 - NAD 1927
16-OCT-2026 LNM/D. 06-DÉC-2024

Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3062_6205500_4_202609181300.pdf	49°22′00.0″N 122°36′00.1″W *MPO(6205500-04)*
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3062_6205500_5_202609181058.pdf	49°24′00.1″N 122°34′00.4″W *MPO(6205500-05)*

3062 - Pitt River - Sheet/Feuille 1 - Carte nouvelle - 24-MAI-1985 - NAD 1927
16-OCT-2026 LNM/D. 06-DÉC-2024

Déplacer	l'indicateur de conduite (Voir la Carte 1, Q123)	de 49°13′24.3″N 122°49′03.7″W à 49°13′26.2″N 122°48′55.7″W *MPO(6205498-01)*
Rayer	la conduite (Voir la Carte 1, L40.1)	entre 49°13′24.0″N 122°49′03.7″W et 49°13′09.6″N 122°48′59.2″W *MPO(6205498-02)*
Porter	une conduite marquée Water/Eau (Voir la Carte 1, L40.1)	entre 49°13′25.9″N 122°48′55.7″W et 49°13′04.6″N 122°48′50.6″W *MPO(6205498-03)*
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3062_6205500_1_202609180954.pdf	49°16′00.0″N 122°42′00.0″W *MPO(6205500-01)*
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3062_6205500_2_202609181000.pdf	49°18′00.0″N 122°42′00.0″W *MPO(6205500-02)*
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3062_6205500_3_202609181055.pdf	49°20′00.0″N 122°38′00.0″W *MPO(6205500-03)*

3424 - Approaches to/Approches à Oak Bay - Nouvelle édition - 12-SEPT-2003 - NAD 1983
09-OCT-2026 LNM/D. 17-OCT-2025

Modifier	la bouée jaune-noir cardinale sud plate balise, marquée VE pour lire bouée jaune-noir cardinale sud plate feu Q(6) + LFl 15s, marquée VE (Voir la Carte 1, Q130.3)	48°24′26.3″N 123°17′54.7″W
		(P2026038) LF(212.2) MPO(6205492-01)
Modifier	la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée V25 pour lire bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée V25 (Voir la Carte 1, Qc)	48°25′06.3″N 123°17′17.7″W
		(P2026039) LF(212.7) MPO(6205493-01)

3440 - Race Rocks to/à D'Arcy Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
09-OCT-2026 LNM/D. 27-MARS-2026

Modifier	la bouée jaune-noir cardinale sud plate balise, marquée VE pour lire bouée jaune-noir cardinale sud plate feu Q(6) + LFl 15s, marquée VE (Voir la Carte 1, Q130.3)	48°24′26.3″N 123°17′54.7″W *(P2026038) LF(212.2) MPO(6205492-01)*
Modifier	la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée V25 pour lire bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée V25 (Voir la Carte 1, Qc)	48°25′06.3″N 123°17′17.7″W *(P2026039) LF(212.7) MPO(6205493-01)*

3478 - Fulford Harbour - Nouvelle édition - 12-JUIL-2013 - NAD 1983
23-OCT-2026 LNM/D. 01-MAI-2026

Rayer	Rep (2026)	48°45′52.7″N 123°27′02.4″W *MPO(6205497-01)*

3490 - Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island, Compartment A-B - Nouvelle édition - 02-NOV-2012 - WGS84
16-OCT-2026 LNM/D. 25-SEPT-2026

Déplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée S25 (Voir la Carte 1, Qc)	de 49°07′17.4″N 123°04′42.7″W à 49°07′07.0″N 123°05′03.0″W *(P2026043) LF(LL344) MPO(6205464-01)*
Porter	Under/En construction (2026)	49°07′17.4″N 123°04′42.7″W *MPO(6205464-02)*

3490 - Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island, Compartment B-C - Nouvelle édition - 02-NOV-2012 - WGS84
16-OCT-2026 LNM/D. 25-SEPT-2026

Déplacer	l'indicateur de conduite (Voir la Carte 1, Q123)	de 49°13′23.7″N 122°49′08.4″W à 49°13′25.6″N 122°49′00.4″W *MPO(6205498-01)*
Rayer	la conduite marquée Water/Eau (Voir la Carte 1, L40.1)	entre 49°13′23.4″N 122°49′08.4″W et 49°13′02.7″N 122°49′02.6″W *MPO(6205498-02)*
Porter	une conduite marquée Water/Eau (Voir la Carte 1, L40.1)	entre 49°13′25.3″N 122°49′00.4″W et 49°13′01.7″N 122°48′54.7″W *MPO(6205498-03)*
Déplacer	l'indicateur de conduite (Voir la Carte 1, Q123)	de 49°13′02.2″N 122°49′02.5″W à 49°13′01.7″N 122°48′54.7″W *MPO(6205498-04)*

3527 - Comox Harbour - Nouvelle édition - 06-AVR-2001 - NAD 1983
23-OCT-2026 LNM/D. 29-MAI-2026

Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3527_6205495_1_202609231726.pdf	49°40′00.0″N 124°57′00.0″W *MPO(6205495-01)*

3605 - Quatsino Sound to/à Queen Charlotte Strait - Nouvelle édition - 06-MARS-1998 - NAD 1983
30-OCT-2026 LNM/D. 27-FÉVR-2026

Coller l'annexe graphique 50°48′00.0″N 129°00′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3605_6205480_1_202609291650.pdf
MPO(6205480-01)

3800 - Dixon Entrance - Carte nouvelle - 06-MAI-2011 - NAD 1983
23-OCT-2026 LNM/D. 24-JUIL-2026

Porter une bouée ODAS/SADO privée lumineuse jaune Fl (5) Y 54°14′16.3″N 131°06′39.7″W
(Voir la Carte 1, Q58)
MPO(6205485-01)

3854 - Tasu Sound to/à Port Louis - Nouvelle édition - 23-OCT-1987 - NAD 1927
23-OCT-2026 LNM/D. 17-OCT-2025

Modifier le feu Fl 74ft5M pour lire Fl 6s74ft6M 53°32′40.9″N 133°00′33.2″W
(Voir la Carte 1, P16)
(P2026040) LF(807.4) MPO(6205494-01)

3860 - Hippa Island - Nouvelle édition - 06-AOÛT-2010 - NAD 1983
23-OCT-2026 LNM/D. 11-AVR-2025

Modifier le feu Fl 23m pour lire Fl 6s23m 53°32′39.0″N 133°00′45.6″W
(Voir la Carte 1, P16)
(P2026040) LF(807.4) MPO(6205494-01)

3865 - Vicinity of Englefield Bay - Nouvelle édition - 11-JUIL-2016 - WGS84
23-OCT-2026

Rayer la profondeur de 12 brasses 53°01′57.9″N 132°21′40.7″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205488-01)

Porter une profondeur de 2 ¾ brasse 53°01′58.0″N 132°21′42.3″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205488-02)

Porter une profondeur de 1 ¼ brasse 53°01′26.9″N 132°21′37.0″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205488-03)

Rayer la roche submergée de profondeur inconnue, dangereuse pour la navigation de surface 52°57′30.5″N 132°10′54.5″W
(Voir la Carte 1, K13)
MPO(6205488-04)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1 pied 52°57′28.9″N 132°10′49.9″W
(Voir la Carte 1, K11)
MPO(6205488-05)

3869 - Skidegate Channel to/à Tian Rock - Nouvelle édition - 28-NOV-1986 - Inconnu
23-OCT-2026 LNM/D. 17-OCT-2025

Modifier le feu Fl 74ft5M pour lire Fl 6s74ft6M 53°32′40.9″N 133°00′32.7″W
(Voir la Carte 1, P16)
(P2026040) LF(807.4) MPO(6205494-01)

3893 - Masset Inlet - Carte nouvelle - 13-JANV-1984 - NAD 1927
23-OCT-2026 LNM/D. 28-AOÛT-2026

Rayer le feu Fl 6s 53°40′41.8″N 132°27′09.8″W
(Voir la Carte 1, P1)
(P2026041) LF(797) MPO(6205496-01)

Porter un réflecteur radar 53°42′58.3″N 132°20′09.9″W
(Voir la Carte 1, S4)
(P2026046) LF(796) MPO(6205503-01)

3911 - Klemtu Passage to/à Tolmie Channel - Carte nouvelle - 01-OCT-2010 - NAD 1983
23-OCT-2026 LNM/D. 28-AOÛT-2026

Porter une aide virtuelle à la navigation pour un obstacle isolé, avec une marque de sommet composée de deux cercles 52°38′11.0″N 128°31′17.8″W
(Voir la Carte 1, S18.2, Q130.4)
(P2026047) LF(LL639.9) MPO(6205501-01)

3943 - Finlayson Channel and/et Tolmie Channel - Carte nouvelle - 25-AVR-2008 - NAD 1983
23-OCT-2026 LNM/D. 28-AOÛT-2026

Porter une aide virtuelle à la navigation pour un obstacle isolé, avec une marque de sommet composée de deux cercles 52°38′11.0″N 128°31′17.8″W
(Voir la Carte 1, S18.2, Q130.4)
(P2026047) LF(LL639.9) MPO(6205501-01)

3955 - Porpoise Harbour, Ridley Island and Approaches/et les Approches - Nouvelle édition - 29-AVR-2022 - WGS84
09-OCT-2026 LNM/D. 28-AOÛT-2026

Coller l'annexe graphique 54°14′00.0″N 130°21′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3955_6205476_5_202609101225.pdf
(P2026034) LF(703.3) MPO(6205476-05)

Coller l'annexe graphique 54°13′00.0″N 130°21′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3955_6205476_6_202609091737.pdf
(P2026034) LF(703.3) MPO(6205476-06)

Coller l'annexe graphique 54°12′00.0″N 130°21′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3955_6205476_7_202609091736.pdf
(P2026034) LF(703.3) MPO(6205476-07)

3955 - Venn Passage - Nouvelle édition - 29-AVR-2022 - WGS84
23-OCT-2026 LNM/D. 09-OCT-2026

Coller l'annexe graphique 54°20′00.0″N 130°27′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3955_6205499_1_202609241308.pdf
MPO(6205499-01)

Coller l'annexe graphique 54°19′00.0″N 130°24′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3955_6205499_2_202609241309.pdf
MPO(6205499-02)

3956 - Malacca Passage to/à Bell Passage - Nouvelle édition - 13-JANV-2017 - WGS84
09-OCT-2026 LNM/D. 24-OCT-2025

Coller l'annexe graphique 54°14′59.0″N 130°20′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3956_6205476_1_202609091641.pdf
(P2026034) LF(703.3) MPO(6205476-01)

Rayer la bouée ODAS/SADO privée lumineuse jaune Fl (5) Y 54°05′09.2″N 130°34′11.0″W
(Voir la Carte 1, Q58)
MPO(6205484-01)

3957 - Approaches to/Approches à Prince Rupert Harbour - Nouvelle édition - 07-OCT-2016 - WGS84
09-OCT-2026 LNM/D. 27-MARS-2026

Coller l'annexe graphique 54°15′00.0″N 130°20′00.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3957_6205476_2_202609091655.pdf
(P2026034) LF(703.3) MPO(6205476-02)

23-OCT-2026 LNM/D. 09-OCT-2026

Rayer la profondeur de 1.5 mètre 54°19′53.3″N 130°26′59.5″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205499-05)

Porter une profondeur de 1 mètre 54°19′53.3″N 130°26′59.5″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205499-06)

Rayer la profondeur de 3.2 mètres 54°19′49.8″N 130°26′33.1″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205499-07)

Porter une profondeur de 1 mètre 54°19′51.6″N 130°26′32.2″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205499-08)

Rayer la profondeur de 2.8 mètres 54°19′34.3″N 130°25′10.9″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205499-09)

Porter une profondeur de 2 mètres 54°19′34.3″N 130°25′10.9″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205499-10)

Porter une profondeur de 1.8 mètre 54°19′58.2″N 130°25′52.9″W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205499-11)

3958 - Prince Rupert Harbour - Nouvelle édition - 13-DÉC-2013 - WGS84
09-OCT-2026 LNM/D. 28-AOÛT-2026

Coller l'annexe graphique 54°14′00.0″N 130°21′06.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3958_6205476_3_202609091639.pdf
(P2026034) LF(703.3) MPO(6205476-03)

Coller l'annexe graphique 54°12′00.0″N 130°21′06.0″W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3958_6205476_4_202609091638.pdf
(P2026034) LF(703.3) MPO(6205476-04)

23-OCT-2026 LNM/D. 09-OCT-2026

Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 7.5 mètres (Voir la Carte 1, K41)	54°18′57.4″N 130°22′46.8″W
		MPO(6205499-03)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, K11)	54°18′52.3″N 130°24′22.6″W
		MPO(6205499-04)

3964 - Tuck Inlet - Nouvelle édition - 30-AVR-1999 - NAD 1983

23-OCT-2026 LNM/D. 28-AOÛT-2026

Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 7.5 mètres (Voir la Carte 1, K41)	54°18′57.4″N 130°22′46.8″W
		MPO(6205499-03)

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

***1016/26 Aides radio à la navigation maritime 2026 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)**

Page 5-8

MODIFIER COMME SUIT:

5.6.1 Officiers météorologiques portuaires (OMP) par région

Lacs Manitoba

Adam Jorgensen ~~Rich DeVall~~, OMP
Direction de la surveillance ~~Surveillance et Systèmes~~
Environnement et Changement climatique Canada, SMC
510-234, rue Donald ~~123, rue Main, Suite 150~~
Winnipeg MB R3C 1M8 ~~R3C 4W2~~

~~Téléphone : 204-983-2068~~
Cellulaire : 431-338-9246 ~~204-293-3607~~

~~Télécopieur : 204-984-2072~~

Courriel : adam.jorgensen@ec.gc.ca ~~rich.devall@ec.gc.ca~~

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le site web du Service hydrographique du Canada.

N°	Titre
Côte Atlantique	
ATL 108	Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)
ATL 110	Fleuve Saint-Laurent, Cap Whittle / Cap Gaspé aux Escoumins et Île d'Anticosti
Côte du Pacifique	
PAC 203	Cape Caution à Stewart et Haida Gwaii

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont surlignées et les suppressions sont ~~rayées~~. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : côte de Terre-Neuve-et-Labrador, côte de l'Atlantique, Eaux intérieures, côte du Pacifique et côte de l'Arctique.

No. ---- No. intl	Nom ----- RACON	Emplacement ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale au-dessus de l'eau (m)	Portée nominale (NM)	Description ----- Hauteur de la structure au-dessus du sol (m)	Remarques ----- Signaux sonores ----- AIS
CÔTE DU PACIFIQUE							
DÉTROIT DE JUAN DE FUCA (LF 180 – 216.4)							
188.12 *G5296.21*	Sooke Harbour – alignement extérieur postérieur, feu	48 21 38.3 123 42 20.4 049°38' 100.9 m du feu antérieur.	F Y	5,9	9	Sur un dauphin à 1 pieu, marque de jour blanche avec bande verticale rouge.	À longueur d'année.
HARO STRAIT (LF 222.8 – 264)							
241 *G5353*	Kanaka Bluff	Pointe W. de Portland Island. 48 43 33.6 123 23 13.0	Fl W 4s	8,3	6	Tour carrée blanche.	À longueur d'année.
VANCOUVER HARBOUR (LF 385.3 – 416.5)							
409.8 *G5470.4*	Pont-rail du C.N., travée Centrale Sud-Est	Sur le pont. 49 17 40.8 123 01 27.9	Q R 1s F R	.....	.....	Sur le pont.	Aide privée. À longueur d'année. Visible depuis l'approche E. Caractéristiques du feu: Fixe ou à éclats (Occasionnel).
HOWE SOUND (LF 417 – 432)							
427.4 *G5423.82*	Squamish, terminal No. 1	49 40 59.9 123 10 34.0	Fl G 4s	4,2	4	Mât sur un dauphin à 1 pieu.	À longueur d'année.
427.5 *G5423.83*	Squamish, terminal No. 2	49 40 55.9 123 10 22.3	Fl W 4s	4,3	5	Mât sur un dauphin à 1 pieu.	À longueur d'année.
STRAIT OF GEORGIA - PARTIE NORD (LF 447.5 – 510)							
480 *G5572.8*	Junction Point	Côté E. de Cortes Island. 50 08 22.9 124 53 41.0	Fl G 4s	8,8	5	Tour cylindrique blanche avec bande verte à la partie supérieure.	À longueur d'année. Réflecteur radar.
CHENAUX INTÉRIEURS NORD (LF 587 – 718.5)							
652.5 *G5739.72*	Maitland Island	53 41 54.0 129 04 53.9	Fl R 4s	6,5	7	Tour carrée blanche avec bande rouge à la partie supérieure.	À longueur d'année.
CÔTE DU PACIFIQUE (LF 719 – 768.2)							
720 *G5806.4*	Prince Rupert , balise aéronautique	54 17 23.8 130 26 34.8	Fl W 3s	.....	.....	.....	Aide privée. À longueur d'année. Éclat 0,5 s; éclipse 2,5 s.